

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 12 juillet, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mercredi 6 juillet 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le mercredi 6 juillet 2022.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Pascal DALIGAULT, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Najat LEMERAY, Alain LEQUERTIER, Patrice MECHE, Hervé PONDEMER.

Ont donné pouvoir :

Benoît BALAIS a donné pouvoir à Catherine CAILLY
Godwill BABALAO a donné pouvoir à Laëtitia BOISSEE
Valérie CATHERINE a donné pouvoir à Pascal DALIGAULT
Nathalie COLLIBEAUX a donné pouvoir à Nathalie BOUILLARD
Flavien DELÉTRE a donné pouvoir à Valérie DESQUESNE
Sylvain DELANGE a donné pouvoir à Hervé PONDEMER

Sylvain GASCOUIN a donné pouvoir à Alain LEQUERTIER
Jean-Daniel GOUDIER a donné pouvoir à Florence DUQUESNE
Brigitte LAIR a donné pouvoir à Patrice MECHE
Nadine LECHATELLIER a donné pouvoir à Jean ELISABETH
Anne ROELANDT a donné pouvoir à Patrick BILLARD

Absents excusés :

Isabelle LEPESTEUR
Angélique MOUROCCQ

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20220712-22_04725-DE
Date de télétransmission : 21/07/2022
Date de réception préfecture : 21/07/2022

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 8-7
- en exercice : 29	- pour : 27	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 16	- contre : 0	
- votants : 27	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Patrick FENOUIL		
Le compte-rendu du conseil municipal du 23 mai 2022 a été adopté à l'unanimité		

DÉL-2022/075 – Avenant de prolongation – Convention de délégation partielle de compétence en matière d'organisation de services de transport scolaire entre la région Normandie et la commune de Condé-en-Normandie

Il est rappelé que dans le cadre de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) de 2015, la région Normandie a reçu l'attribution du transport scolaire au 1^{er} septembre 2017.

Une convention en date du 27 juin 2017 portant délégation de compétence en matière d'organisation de service de transport scolaire entre la Région et la commune fixe les obligations des parties.

La convention prenait fin le 30 août 2019, elle a fait l'objet de trois avenants de prolongation :

Avenant n°1 : prolongation jusqu'au 30 septembre 2019 ;

Avenant n°2 : prolongation jusqu'au 31 août 2020 ;

Avenant n°3 : prolongation jusqu'au 31 août 2022 ;

Dans le contexte d'évolution des compétences des intercommunalités, la Région propose aujourd'hui de reconduire cette convention pour une durée d'un an jusqu'au 31 août 2023 (année scolaire 2022/2023).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- ∠ **APPROUVE** les termes de l'avenant n°4,
- ∠ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°4 à ladite convention.
- ∠ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 12 juillet 2022

Le Maire,
Valérie DESQUESNE



Par délégation
De Maire Adjoint
Pascal DALIGAULT